

Question orale du Député-Bourgmestre, Jean-Luc Crucke à Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la fonction publique et de la simplification administrative, sur « les comportements suspects des OBU »

Une société de transport du Sud Luxembourg réclamait le remboursement des 14.000 euros payés pour 14 infractions sur le sol belge qu'elle dit ne pas avoir commises – le boîtier de l'On Board Unit (OBU) était, dit-elle, bien allumé mais le signal n'a pas été perçu par les portiques. Le transporteur grand-ducal a, en partie, obtenu gain de cause. Il ne devra pas payer les amendes pour les faits qui sont se sont produits sur le territoire Wallon.

"Après vérification auprès du prestataire de service, il apparaît que les voyants OBU attachés aux véhicules de mon client étaient verts au moment des infractions", souligne Marc Kauten, l'avocat qui avait introduit un recours à la direction générale opérationnelle de la fiscalité à Jambes. "Dans un autre dossier, il est également constaté qu'après vérification, il apparaît que le système de contrôle OBU et les portiques ont eu un comportement suspect au moment des infractions."

Selon les services du SPW, il ressort donc que *"l'infraction ne peut être prouvée avec certitude"* et *"qu'une erreur informatique ou matérielle du prestataire de service ne peut être exclue."*

Quelles conclusions tirez-vous de la position de votre Administration selon laquelle : *« au moment du contrôle, l'OBU a un comportement 'suspect' »* et que : *« l'infraction ne peut être prouvée avec certitude, une erreur (sic) informatique ou matérielle du prestataire de service (en l'occurrence SATELLIC) ne peut être exclue »* ?

Combien d'infractions « présumées » ont été relevées depuis l'introduction du système le 1^{er} avril dernier ?

Quelle est la répartition des amendes entre transporteurs belges et étrangers ?

Combien d'amendes l'Administration a-t-elle dû annuler, suite à une verbalisation contestable (et contestée) de l'ordre de celle relevée ci-dessus ?

Combien de dossier de contestation sont-ils pendant devant votre Administration ? Pour un montant total de combien ?

Combien de fonctionnaires sont-ils affectés au traitement de ces dossiers ?

**Question orale de Virginie Defrang-Firket à Christophe Lacroix,
Ministre du Budget, sur la Région bruxelloise qui taxe les drones**

La Région bruxelloise vient de décider d'imposer aux utilisateurs de drones privés et professionnels une taxe de 65 euros par appareils immatriculés.

Le secteur est évidemment très inquiet et craint qu'une mesure identique ne soit prise en région wallonne.

Pouvez-vous confirmer qu'une telle mesure fiscale n'est pas à l'ordre du jour du gouvernement wallon et qu'elle ne le sera jamais pour permettre à ce nouveau secteur de se développer ?

Question orale du Député-Bourgmestre, Jean-Luc Crucke, à Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la fonction publique et de la simplification administrative sur « l'annulation de certaines amendes liées à la taxe kilométrique ».

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe kilométrique wallonne en avril 2016, ce n'est pas moins de 5.000 amendes qui auraient été infligées aux transporteurs routiers.

Pour cause d'anomalies observées sur les boîtiers de Satellic, une partie de celles-ci aurait été annulée. Le chiffre de 50 a été avancé dans les médias par votre porte-parole. Cela nous paraît peu. Le Ministre pourrait-il nous confirmer ces informations ?

Pour rappel, la taxe kilométrique pour les poids-lourds avait très rapidement créé le mécontentement d'un certain nombre d'usagers, qui relevaient plusieurs dysfonctionnements. L'un de ces dysfonctionnements concernait ces fameux boîtiers fournis par Satellic et qui permettent de facturer les kilomètres parcourus sur les routes à péage. Ceux-ci étaient largement défectueux.

Parmi les amendes dressées par la Région Wallonne, combien ont été ou sont contestées ?

Combien d'entre elles ont été honorées ?

Quelle est la répartition entre transporteurs belges et étrangers ?

Quelle est la procédure pour les belges ?

Quelle est la procédure pour les étrangers ?

La région a-t-elle accès à la database de la DIV (belge) ? Quid des plaques des camions étrangers ?

L'UPTR pointait également une discrimination entre les transporteurs belges et étrangers. Ces derniers seraient moins vite prévenus par les autorités que leurs camions ne sont pas en ordre. Résultat, certains cumulent les amendes sans le savoir. L'un d'eux vient d'apprendre qu'il devait en payer 130, soit un total de 130.000 euros. Cette histoire d'amendes qui se cumulent est-elle crédible ? Est-il exacte qu'un camion peut, à lui seul, comptabiliser 130.000 € d'amendes ? Est-ce un record ?

Question orale de Jenny Baltus-Möres, Députée, Christophe Lacroix, Ministre du budget et de la fonction publique sur l'accord sur la chute des transactions immobilières en Wallonie

Monsieur le Ministre,

Malgré une hausse du prix moyen des maisons et appartements en 2016, on a enregistré un boom des transactions immobilières en Belgique.

En effet, d'après un communiqué du site « notaire.be », par rapport à l'année précédente, pour l'ensemble du pays la hausse est de 8,2%. Si on détaille cette augmentation, on constate que la Flandres enregistre, elle, une augmentation de 13,6%, Bruxelles 12,5% mais la Wallonie ne suit pas cette tendance puisqu'elle enregistre une diminution de 2,8% !

Une explication apportée par le porte-parole de notaire.be est que cet écart important est dû aux droits d'enregistrement plus élevés en Wallonie.

Mes questions sont donc évidentes ! Avez-vous, Monsieur le Ministre, la même lecture ? Confirmez-vous que cette diminution est bien due aux droits d'enregistrement trop élevés en Wallonie ? Comment, à votre niveau, envisagez-vous de régler ce problème afin que la Wallonie puisse suivre cette tendance positive et ainsi soutenir le secteur ?

Merci pour vos réponses.

**Question orale du Député Laurent HENQUET
au Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la
simplification administrative, Monsieur Christophe LACROIX.**

**OBJET : Les perspectives de carrières au sein de la Fonction
Publique.**

Lors de la lecture de l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 26 janvier 2017, mon attention a été particulièrement retenue par le point A20. Ce point fait référence à la Fonction Publique Régionale et plus spécifiquement à son évolution afin d'offrir de véritables perspectives de carrières à tous les membres du personnel.

Dans cette optique, comme nous en avons discuté lors des débats budgétaires, n'est-ce pas le moment opportun d'établir un cadastre général de la fonction publique, une sorte d'analyse externe, comme on l'a faite avec la fonction consultative ou encore, avec Mac Kinsey, sur l'état de notre école.

Une analyse, SANS tabou, pour savoir qui fait quoi ? S'il y a trop de personnes ? S'il n'y en a pas assez ? Si elles sont aux bons endroits ? S'il n'y a pas moyen de faire mieux avec le budget dégagé ? Comment encore améliorer l'orientation qualité dans le service rendu ?

Cela présenterait l'avantage de couper cours à tous ces discours négatifs et défaitistes dont, parfois, je suis, sur l'efficacité de la FP.

Monsieur le Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Confirmez-vous, comme vous l'avez fait en commission de décembre 2016, votre intérêt pour un cadastre externe de la FP ?

Si non, pourquoi ?

Si oui, dans quel délai raisonnable ?

Par rapport à l'ODJ A20 du 26/1/2017, que proposez-vous pour améliorer les carrières des agents de la Fonction Publique Régionale ?

Quelle seront les prochaines étapes ? Quel en sera le planning ?

**Question orale du Député Laurent HENQUET
au Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la
simplification administrative, Monsieur Christophe LACROIX.**

**OBJET : Rapport d'évaluation du Certificat de management
public (CMP).**

Dans votre réponse à la question écrite n°18 du 5 octobre 2016 au sujet du rapport d'évaluation du CMP, vous faites part de votre volonté d'identifier les éventuelles mesures d'amélioration à apporter au dispositif.

Pour rappel, cette évaluation a pour but d'identifier et de vérifier si le dispositif, dans ses modalités de mise en œuvre actuelles, contribue à la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés par ses concepteurs. Le but étant d'alimenter la réflexion sur la poursuite du processus du CMP et/ou de suggérer d'éventuelles mesures correctrices.

Dès lors, plusieurs études ont été réalisées par l'IWEPS, le LENTIC (Laboratoires d'Etudes sur les Nouvelles Technologies, l'Innovation et le Changement) et les universités francophones de Belgique.

L'ensemble des données devait vous être fourni en novembre 2016. Ensuite, une analyse devait se faire conjointement avec votre homologue de la communauté française fin de l'année 2016.

Monsieur le Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Quelles sont les conclusions des différents rapports (Iweps, Lentic et universités) ?
Quelles en sont les recommandations principales ?

Suite à l'analyse faite avec votre homologue de la communauté française, quelle est votre attitude par rapport aux mesures d'améliorations à apporter au dispositif ?

Quel est l'avenir à court, moyen et long termes pour le CMP ?

**Question orale de Mme WARZEE-CAVERENNE, Députée,
à M. LACROIX, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de
la Simplification administrative,
sur « les synergies entre le SPW et les services publics de la
Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la gestion des
biens immeubles »**

La Déclaration de politique régionale prévoyait des synergies entre le SPW et les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la gestion des biens immeubles. Certains bâtiments du SPW accueillent en leur sein des services parfois très divers. C'est notamment le cas à Jambes où un bâtiment accueille un Espace wallonie et à Verviers où un guichet de l'énergie a été mis en place auprès du SPW. En outre, un projet à Villers-la-Ville prévoit que le SPW accueille, dans l'un de ses bâtiments, des locaux pour l'Institut du Patrimoine wallon.

Alors que synergies existent déjà entre le SPW et divers services et instituts publics wallons au niveau de l'affectation des bâtiments, qu'en est-il d'étendre ces bonnes pratiques en renforçant les liens avec des services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur cette mesure de la DPR ? Quelle est l'ambition du Ministre à ce niveau ? Par exemple, des services publics tels que l'accueil de la petite enfance pourraient être davantage développés au sein même des bâtiments du SPW, permettant aux agents et autres citoyens travaillant à proximité de pouvoir bénéficier d'infrastructures d'accueils au plus près de leur lieu de travail. Quelle est la vision de Monsieur le Ministre quant à un « mix » d'occupation des bâtiments du SPW ? La mise sur pied de véritables « cités administratives » où une multitude de services s'y retrouvent est-elle déjà une réalité en certains endroits ou, à tout le moins, en développement et en réflexion au niveau de vos services ? Quelle collaboration Monsieur le Ministre a-t-il initié en ce sens auprès du Ministre Flahaut ?